



DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE SECURITE



Ce document vous est remis par un acteur de la participation citoyenne en collaboration avec la gendarmerie nationale

Qu'est ce que la participation citoyenne ?

Mis en place en décembre 2011, le dispositif de participation citoyenne est basé sur un partenariat entre la Gendarmerie Nationale, la Mairie, sa Police Municipale et la population. Il se concrétise grâce au signalement par les habitants aux services de sécurité de tout déplacement ou comportement pouvant paraître anormal, voire suspect. C'est un dispositif complémentaire de proximité dans la lutte contre les cambriolages.

Il permet en substance

- . de renforcer le lien relationnel entre les habitants d'un même quartier et d'amplifier leur sens civique
- . de rassurer les personnes vulnérables et contribuer à leur protection
- . d'encourager les citoyens à la réalisation d'actes de prévention élémentaires
- . de constituer une chaîne d'alerte de manière à démultiplier les services de sécurité et d'intensifier les contacts avec ces derniers

Votre Référent de proximité :

Nom :

Tél :

.....@.....



Participation Citoyenne

Le dispositif de participation citoyenne consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, ainsi que la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat.

Le concept est fondé sur la solidarité du voisinage, il s'agit de développer, chez chaque personne disposée à participer à sa propre sécurité dans son quartier, son lotissement ou son village, un comportement de nature à mettre en échec la délinquance, selon un protocole élaboré à cet effet entre le Préfet, le Maire et l'Autorité judiciaire.

La mise en œuvre du dispositif de Participation citoyenne se réfère à la Note-Express de Gendarmerie N° 83948, en date du 28 août 2011 faisant suite à la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 juin 2011.

Missions du Référent

Il est un interlocuteur privilégié choisis par les maires parmi les volontaires, sensibles aux questions de sécurité et au sens civique

Il lui est demandé :

- d'**observer**, et **non** de surveiller ou de patrouiller-
- de **renseigner ses correspondants** désignés sur des faits et **non** sur des personnes.

Il expliquera le dispositif à son voisinage en s'aidant du recto-verso des 2 pages suivantes.

Il sera régulièrement invité à participer à des réunions de concertation Mairie-Gendarmerie

Correspondants du Référent :

Mairie :

Nom :

Tél :

.....@.....

Brigade de Gendarmerie :

Nom :

Tél :

.....@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Circulation de l'information

